

**Référence courrier :**  
CODEP-LIL-2022-012866

**SARL LANTOINE**  
29, rue de la Croix  
**62161 DUISANS**

Lille, le 10 mars 2022

**Objet :** Inspection des transports de substances radioactives - Déclaration DTMRA-DTS-2016-0116  
Récépissé de déclaration CODEP-DTS-2016-038043  
Inspection n° **INSNP-LIL-2022-0399** du **23 février 2022**  
Transporteur routier

**Références :** [1] Code de l'environnement, notamment ses articles L.557-46, L.592-19, L.592-22, L.593-33, L.596-3 et suivants  
[2] Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)  
[3] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit "arrêté TMD"  
[4] Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des transports de substances radioactives en références, une inspection a eu lieu le 23 février 2022 lors de l'expédition de colis radiopharmaceutiques au départ de la société AAA de Beuvry sur le thème "transporteur routier".

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **SYNTHESE DE L'INSPECTION**

L'inspection inopinée avait pour but de contrôler le respect de la réglementation applicable au transport par route de substances radioactives et à la radioprotection. Cette inspection s'est déroulée sur le site de la société AAA de Beuvry (62), lors de l'expédition de produits radiopharmaceutiques.

Les points suivants ont été examinés :

- la formation du conducteur ;
- le véhicule, le lot de bord et les documents de bord ;
- les modalités d'arrimage des colis.

Aucun écart réglementaire n'a été mis en évidence lors de cette inspection.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division,

*Signé par*

Rémy ZMYSLONY